

Madame, Monsieur,

Nous vous envoyons la présente trousse d'information car vous détenez des parts d'un ou de plusieurs des organismes de placement collectifs suivants : Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, Fonds indiciel d'actions américaines BNI et Fonds indiciel d'actions internationales BNI (les « **Fonds continués** » et, individuellement, un « **Fonds continué** »).

Nous vous écrivons pour vous aviser qu'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts de chaque Fonds continué aura lieu virtuellement le 12 octobre 2021 à 9 h 30 (HE) (les « **assemblées** », et chacune, une « **assemblée** »).

Participation aux assemblées virtuelles

Les assemblées auront lieu en ligne au moyen d'une webdiffusion en direct. Vous ne pourrez pas assister aux assemblées en personne. Les porteurs de parts peuvent assister aux assemblées en ligne en visitant le <https://meetnow.global/MTAF7SY>, pour participer, voter ou poser des questions pendant la webdiffusion en direct.

Les porteurs de parts qui souhaitent nommer un tiers fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée en ligne doivent soumettre leur procuration avant d'inscrire leur fondé de pouvoir. L'inscription de votre fondé de pouvoir est une étape supplémentaire que vous devez effectuer après avoir soumis votre procuration. Si vous n'inscrivez pas un fondé de pouvoir dûment nommé, ce dernier ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée. Pour inscrire un fondé de pouvoir, vous DEVEZ visiter le <https://www.computershare.com/NBI> au plus tard à 9 h 30 (HE) le 7 octobre 2021 et fournir le nom et l'adresse courriel de votre fondé de pouvoir à Société de fiducie Computershare du Canada / Services aux investisseurs Computershare Inc. (« **Computershare** »), pour que Computershare puisse fournir un nom d'utilisateur à votre fondé de pouvoir par courriel.

Vous devez maintenir une connexion Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de pouvoir voter quand le scrutin commence.

Pour participer à l'assemblée en ligne, les porteurs de parts doivent avoir un numéro de contrôle à 15 chiffres valide qui figure sur le formulaire de procuration et les fondés de pouvoir doivent avoir reçu un courriel de Computershare leur fournissant un nom d'utilisateur.

Objet des assemblées

Au cours des assemblées, il sera demandé aux porteurs de parts de chaque Fonds continué d'approuver la fusion du ou des fonds appelés à disparaître applicables avec le Fonds continué, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Fonds appelé à disparaître	Fonds continué
Fonds indiciel canadien BNI	Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI
Fonds indiciel américain BNI	Fonds indiciel d'actions américaines BNI
Fonds indiciel américain neutre en devises BNI	

Fonds appelé à disparaître	Fonds continué
Fonds indiciel international BNI	Fonds indiciel d'actions internationales BNI
Fonds indiciel international neutre en devises BNI	

La fusion de chaque fonds appelé à disparaître a été approuvée par voie de résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds appelé à disparaître dûment convoquée et tenue le 17 mai 2021.

Recommandation du comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant (le « **CEI** ») des fonds a examiné les questions éventuelles de conflits d'intérêts relativement aux fusions de fonds proposées, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** »), et a donné une recommandation positive au gestionnaire après avoir déterminé que chaque fusion de fonds, si elle est mise en œuvre, aboutira à un résultat juste et raisonnable pour les fonds concernés.

Même si le CEI a déterminé que la mise en œuvre de chacune des fusions de fonds proposées aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour chaque fonds concerné, il ne lui appartient pas de recommander aux porteurs de parts de voter en faveur des questions proposées. La conclusion du CEI ne constitue pas une telle recommandation. Les porteurs de parts devraient examiner les questions proposées décrites dans la circulaire et prendre leurs propres décisions.

Contenu de la présente trousse d'information

En plus du présent avis dont vous faites la lecture, la présente trousse d'information comprend ce qui suit :

- le formulaire de procuration que vous pouvez utiliser pour exercer les droits de vote rattachés aux parts du Fonds continué que vous détenez.

Cette trousse ne comprend pas la circulaire. Conformément à une dispense, nous avons choisi d'avoir recours à des procédures de notification et d'accès pour réduire le volume de papier des documents distribués aux fins des assemblées. Plutôt que de vous envoyer un exemplaire imprimé de la circulaire, nous vous expliquons ci-après comment accéder à la circulaire en ligne ou demander qu'un exemplaire papier ou électronique vous soit envoyé gratuitement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec le Service-conseil Banque Nationale Investissements au 514 871-2082 ou au 1 888 270-3941 (sans frais) ou envoyez-nous un courriel à investissements@bnc.ca.

Comment obtenir un exemplaire de la circulaire

N'oubliez pas de consulter la circulaire avant de voter. Elle est disponible sur notre site Web, au <https://www.bnc.ca/particuliers/epargne-placements/investissements/investisseurs.html>, et sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** »), au www.sedar.com. Les documents demeureront disponibles sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Vous pouvez également nous demander de vous envoyer un exemplaire de la circulaire de l'une des façons suivantes :

- par courriel, à l'adresse investissements@bnc.ca;

- par téléphone, au 514 871-2082 ou au 1 888 270-3941 (sans frais), pendant les heures normales de bureau.

Avant le 12 octobre 2021, un exemplaire de la circulaire vous sera envoyé dans les trois (3) jours ouvrables de la réception de votre demande. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire papier de la circulaire avant la date et l'heure limites pour le vote par procuration, soit 9 h 30 (HE) le 7 octobre 2021, vous devriez tenir compte de notre délai de trois (3) jours ouvrables pour le traitement des demandes ainsi que des délais habituels de quatre (4) jours ouvrables des envois par poste prioritaire suggérés par Postes Canada et envoyer votre demande au plus tard le 24 septembre 2021.

Vous pouvez également demander un exemplaire de la circulaire à compter de la date des assemblées et jusqu'à un (1) an après la date du présent avis. Dans une telle situation, si nous recevons votre demande le 12 octobre 2021 ou après cette date, nous vous enverrons la circulaire dans un délai de dix (10) jours civils de la réception de votre demande.

Comment voter

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos parts par la poste, par téléphone ou par Internet. Veuillez vous reporter aux directives figurant sur votre formulaire de procuration pour savoir comment voter en utilisant l'une de ces méthodes. **Nous encourageons fortement les porteurs de parts à soumettre leurs votes ou leurs formulaires de procuration avant les assemblées.**

Nous demandons aux investisseurs qui ne sont pas en mesure d'assister virtuellement aux assemblées d'exercer leur droit de vote en remplissant, en datant et en signant le formulaire de procuration ci-joint et en remettant le formulaire de procuration rempli à Services aux investisseurs Computershare Inc., au 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou en lui envoyant par la poste ou par messenger, **AU MOINS 48 HEURES (À L'EXCLUSION DES SAMEDIS, DES DIMANCHES ET DES JOURS FÉRIÉS) AVANT LE DÉBUT DES ASSEMBLÉES**, ou de toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, de report ou de prorogation. Sinon, vous pouvez également fournir vos directives de vote :

- par télécopieur, au 1 866 249-7775 ou au 416 263-9524
- par Internet, en visitant le site Web www.voteendirect.com ou en balayant le code QR figurant sur votre procuration
- par téléphone à clavier, au numéro sans frais 1 866 732-VOTE (8683).

Pour voter par téléphone ou par Internet, vous devrez fournir le numéro de contrôle figurant sur votre formulaire de procuration.

**Par ordre du conseil d'administration de
Banque Nationale Investissements inc.**, à titre
de gestionnaire des Fonds continués, et au nom de
Société de fiducie Natcan, à titre de fiduciaire de
chacun des Fonds continués

« Éric-Olivier Savoie »

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction